

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice **67**

Présents **57**

Votants **65**

Dont 8 procurations

L'an deux mille vingt quatre le : **Judi 11 Avril à 18 H 30**
le **Conseil Communautaire dûment convoqué,**
s'est réuni en session **ordinaire** à la **MJC de Châtillon en Bazois**
sous la **Présidence de M. Serge CAILLOT, Président.**

Date de convocation : 4 Avril 2024

Etaient présents :

- **Achun** : Denis LARUE
- **Alluy** : Patrice BONNET
- **Aunay en Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Annie LECERF
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT

- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREUX
Julien DENOUEL
Caroline MARCEAU
Jean-Michel AGEZ
Marie-Laure PARMENTIER
Michel MULOT

- **Charrin** : Serge CAILLOT, Hervé GARCON

- **Châtillon-en-Bazois** : Michel MARIE
Christine MASCARELLO
Jean-Christophe SAVE

- **Chiddes** : Bernadette MADINSKI
- **Chouigny** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane MAURY-JOSSERAND
- **Fléty** : Romain COUGNY
- **Fours** : David BONGARD
- **Isenay** : Pascal PETIT
- **La Nocle-Maulaix** : Pascal PERRIN
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : /
- **Limanton** : Patrick REVENEAU
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Gilles GONIN, Sylvie DELAVELLE,
Florence CHANDIOUX, Thierry DESCOURS

OBJET :

MOBILITE :

**APPEL A PROJETS
POUR LE
DEPLOIEMENT D'UN
SERVICE
D'AUTOPARTAGE**



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : **23 / 04 / 2024**

Publié ou notifié
le : **23 / 04 / 2024**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 058-200067882-20240411-2024_CC_077-DE



.../...

- **Maux** : Paul DUSSAULE
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREGUIN
- **Montaron** : Thierry BEUGNON
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT
- **Montigny sur Canne** : Antoine-Audoïn MAGGIAR

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 058-200067882-20240411-2024_CC_077-DE



- **Moulins-Engilbert** : Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : /
- **Poil** : /
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON

- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Alain BARBEY Supplée Olivier FOREST
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : /
- **Vandenesse** : Audrey BILLOUÉ
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1 – Mme Nathalie MICHON à M. Georges CHATEAU
- 2 - M. Olivier FAURE à M. Thierry DESCOURS
- 3 – M. Jean-Jacques LAMALLE à M. Didier BOURLON
- 4 – M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 5 – M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT
- 6 – Mme Pascale CHAMARD à M. Jean-Pierre FREGUIN
- 7 – Mme Monique BERNARD à Mme Marie-Laure PARMENTIER
- 8 – Mme Floor NUSINK à M. Gilles GONIN

MOBILITE : APPEL A PROJET POUR LE DEPLOIEMENT

D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à la mobilité, explique que, comme déjà évoqué au conseil communautaire, il est proposé de lancer un appel à candidature avec l'appui du Pays Nivernais Morvan à destination des collectivités volontaires du territoire pour le déploiement d'un service d'autopartage.

Pour ce premier appel à candidature, il est proposé d'accompagner un ou des projets sur le territoire de la communauté de communes (une dizaine sur le territoire du Pays Nivernais Morvan) pour tester la solidité de ce service, avant d'envisager une nouvelle vague de déploiement. L'accompagnement des équipes du Pays Nivernais Morvan portera sur l'ingénierie financière et technique du projet.

En s'inspirant sur des projets similaires portés par d'autres collectivités rurales, il est proposé un modèle de fonctionnement s'appuyant sur : un système d'autopartage « en station » (le point de départ et d'arrivée est le même) ; une voiture électrique disponible à la demi-journée ou à la journée pour les habitants et les touristes-voyageurs ; un libre accès aux voitures via un système de réservation en ligne et une boîte à clé sur place (réservation possible en mairie pour les personnes ne pouvant réserver en ligne), le paiement directement en ligne.

Le dispositif proposé pour la gestion du service est celui d'une régie publique locale (portée par la communauté de communes) avec l'appui d'un opérateur d'autopartage afin de limiter les tâches de gestion pour les collectivités.

La Communauté de communes validera un abonnement auprès d'un opérateur d'autopartage qui aura à sa charge les réservations en ligne, l'état des lieux de la voiture, le service clientèle (téléphone) en cas de question d'utilisation et la gestion des incidents éventuels.

La communauté de communes devra acquérir le ou les véhicules, gérer la maintenance ainsi que l'entretien du véhicule avec l'appui pour des agents techniques de la communauté de communes et d'un garage selon les besoins identifiés. Un référent « autopartage » sera nommé en interne pour répondre aux demandes de réservation ponctuelle en mairie (ou dans les maisons France Service).

Par souci de lisibilité et de cohérence entre les dispositifs déployés sur l'ensemble des communautés de communes du territoire, des principes collectifs seront à acter à l'échelle du Pays à la fois concernant les publics éligibles (habitants et touristes) et les règles de réservation et tarification (pouvant être différenciée par public). Le choix de la grille tarifaire définitive à appliquer sera présentée à la validation d'un prochain conseil communautaire et en tout état de cause avant la mise en service du dispositif.

A titre indicatif, la commune rurale de Villerouge (150 habitants) applique un tarif de location à la demi-journée à 8€ ou à la journée à 16€. L'abonnement annuel est de 25€ par usager.

Afin de financer ce dispositif, il est souhaité de solliciter des demandes de financements auprès de la Région (Contrat Pays-Région « Territoires en action »), de l'Etat (Fonds vert Mobilité) et des communes participantes (fonds de concours) à hauteur de 80% pour l'investissement et à hauteur de 50% en fonctionnement pour les deux premières années de mise en service.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 058-200067882-20240411-2024_CC_077-DE



.../...

A l'issue de l'appel à candidature auprès des communes intéressées et de la sélection des communes participantes, il conviendra de mettre en œuvre une convention entre la communauté de communes et la ou les collectivités pour valider les modalités de mise en œuvre du dispositif et les conditions de participation via un fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

INVESTISSEMENT (pour un véhicule – à adapter selon le nombre de projet sur le territoire que la communauté de communes souhaite soutenir et donc selon le nombre de véhicule qu'il est envisagé d'acquérir)

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Acquisition véhicule	25.933,76 €	Fond vert mobilité (Etat)	22 162,88 €
Acquisition boîte à clé et borne de recharge 7kWh (paramétrage initial inclus)	4 392 €	Contrat Pays-Région « Territoire en action »	13 297,72 €
Raccordement électricité	2.000 €	Commune (fonds de concours)	4 432,58 €
Travaux d'installation génie électrique et civil	12.000 €	Autofinancement	4 432,58 €
TOTAL	44. 325,76 €	TOTAL	44. 325,76 €

FONCTIONNEMENT (coût annuel pour un véhicule – à adapter selon le nombre de projet sur le territoire que la communauté de communes souhaite soutenir et donc selon le nombre de véhicule qu'il est envisagé d'acquérir)

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Abonnement opérateur	2778,12 €	Fonds vert mobilité (Etat)	1 027,06 €
Révision et maintenance du véhicule	800 €	Recettes annuelle (estimation basse)	1 000 €
Entretien bornes de recharge	136 €	Commune (fonds de concours)	1 013,53 €
Coût de chargement	340 €	Autofinancement	1 013,53 €
TOTAL	4. 054,12 €	TOTAL	4. 054,12 €

Le calendrier proposé est le suivant :

- Avril 2024 : lancement officiel de l'appel à candidature et sollicitation en parallèle des aides financières auprès de l'Etat et de la Région
- Fin avril 2024 : choix des candidats et validation commune des règles du dispositif (charte commune, conventions de partenariats avec les communes/structures porteuses)
- Mai – sept 2024 : Sous réserve des réponses aux sollicitations financières : Lancement d'un marché public par les communautés de commune (si nécessaire) pour l'acquisition des véhicules
- Sept 2024 – dec. 2024 : Réunions préalables aux futurs travaux de génie électrique et civil et déploiement du dispositif
- Premier trimestre 2025 : Travaux et déploiement du dispositif

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 058-200067882-20240411-2024_CC_077-DE



.../...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- décide de déployer un service d'autopartage avec véhicules électriques dans 1, 2 ou 3 communes de son territoire, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- décide de lancer un appel à candidature, conjointement avec le Pays Nivernais Morvan à destination de ces communes pour le déploiement de ce service d'autopartage ;
- valide le plan de financement proposé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le président d'effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les aides financières auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Etat en pour un déploiement effectif en 2025.

Voix pour 59, abstentions 2, contre 4

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 058-200067882-20240411-2024_CC_077-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 11 Avril 2024**

**La Secrétaire de Séance,
Christine MASCARELLO.**

**Le Président,
Serge CAILLOT.**

